

Image not found or type unknown



permis de construire

Par **barragan francois**, le **12/11/2019** à **16:13**

Bonjour,

Ma nièce a acheté une maison il y a moins de 1 an,, pour laquelle elle ne peut pas obtenir le permis de construire ni par le notaire ayant réalisé la vente ni par l'ancien propriétaire.

A la mairie, sur le plan cadastral il s'agit d'une maison jumelée, alors que cette maison est seule. Un employé leur aurait indiqué que passé dix ans ils ne risquaient rien car il y a prescription.

Pouvez-vous me dire ce qu'ils risquent et qu'elles démarches devraient-ils engager. merci.